

*Implantation du terminal méthanier
d'Énergie Cacouna*

*Mémoire déposé au BAPE
Par Jeanne Maguire
Cacouna
Juin 2006*

IMPLANTATION DU TERMINAL MÉTHANIER ÉNERGIE CACOUNA

1. Présentez-vous*!

✕ Citoyen .

2. Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie ?

Je m'intéresse à ce projet car il risque de détruire le caractère unique d'un des plus beaux villages du Québec. C'est un projet qui est en totale contradiction avec toutes les tendances actuelles en aménagement du territoire où l'on parle de développement durable, de paysages culturels humanisés, de charte du paysage, de mise en valeur des cours d'eau...

Un village historique de villégiature

Cacouna est une des premières destinations de villégiature au Québec. À partir du milieu des années 1800, les riches commerçants et leur famille y venaient pour fuir la ville et sa pollution, pour profiter de l'air pur, de la baignade et de beaux paysages. Ils se sont fait construire de belles propriétés, qui contribuent encore aujourd'hui à embellir le paysage (annexe 1). Cacouna a su conserver tous ses atouts à travers le temps, autant la beauté du paysage que la qualité de l'air et la tranquillité. Installer un port méthanier à Cacouna, c'est ouvrir la porte à un développement industriel du type « Montréal Est » dont tout le monde veut s'éloigner.

La qualité du paysage de la rue principale

Le paysage de Cacouna et son environnement exceptionnel en ont fait un des premiers lieux de villégiature du Québec. Cette époque a marqué l'histoire du village et façonné son architecture. Aujourd'hui encore, Cacouna est renommé pour ses villas anciennes et pour ses caractéristiques paysagères, notamment au niveau de la rue principale. On y retrouve :

- une architecture patrimoniale exceptionnelle composée en partie de villas pittoresques, de maisons aux styles variés et d'anciens fournils;
- de nombreuses percées visuelles sur le fleuve et des tunnels d'arbres (rue du quai) ;
- une végétation faite d'arbres matures, de haies, de rosiers sauvages;
- de nombreux petits patrimoines tels des fontaines, des moulins à vent...
- des éléments de personnalisation des façades et des terrains tels des clôtures variées, des portails ornementés, des dentelles de bois...;

D'autres éléments paysagers majeurs

Outre l'aspect patrimonial de la rue principale, d'autres éléments contribuent à l'intérêt du village et constituent des atouts inestimables tant au niveau résidentiel que récréo-touristiques :

- Une plage longue de plusieurs kilomètres avec un panorama agrémenté d'affleurements rocheux et bordé par une haie de rosiers (annexe 2 et 3).
- L'ancienne route du roi qui longe la plage (annexe 2).
- Le marais et la Montagne de Cacouna, deux sites naturels contigus et aménagés. Le marais est reconnu comme un des meilleurs sites d'observation des oiseaux de tout le Québec. La Montagne (annexe 4) offre des panoramas remarquables en plus de permettre l'observation des oiseaux et des mammifères marins. Une piste cyclable est aussi située dans le périmètre immédiat (annexe 4).

Le panorama de la route 132

La route 132 offre de nombreux points de vue sur le projet (annexe 5). C'est une route fréquentée à l'année par les résidents et en saison estivale par les touristes. La route 132 est aussi utilisée comme piste cyclable dans le réseau de la route verte. La sécurité des cyclistes sur une portion de la route durant les travaux soulève des interrogations.

Tout un quartier résidentiel directement touché

La majeure partie du village a une vue directe sur le projet de terminal méthanier et de nombreux résidents peuvent le voir depuis leur résidence. Les rues résidentielles comprises dans le périmètre des rues Beaulieu, de la Falaise et du Quai où habitent de nombreuses jeunes familles ont pratiquement toutes une vue sur le projet (annexe 6). La situation est encore plus préoccupante pour les résidents de la rue de la Grève (annexe 7) où le port est pratiquement dans leur cour arrière. Des lieux publics tels le Centre d'interprétation Malécite (annexe 8) et Les cabines sur mer sont situés sur cette rue. Le Centre de retraite Le Cénacle est un lieu public très fréquenté dont la vue donne aussi sur le port (annexe 8).

3. Ce projet est-il acceptable dans le milieu ? Pourquoi?

Des impacts majeurs sur la qualité des paysages

Le projet aurait des impacts importants sur chacun des éléments mentionnés. Le gigantisme des installations, leur très grande proximité avec les maisons patrimoniales de la rue principale, les secteurs résidentiels et les sites naturels et récréo-touristiques n'ont pas été évalués de façon approfondie. La vue à partir du sommet de la montagne donnerait sur les deux énormes réservoirs, les méthaniers ainsi que toutes les installations alors que cette vue panoramique est très valorisée. Le projet compromettrait sérieusement l'attractivité de ces sites. Il est reconnu dans la littérature¹ que la pratique d'activités de loisirs se fait dans des endroits sécuritaires et perçus comme tels. L'accès même à la Montagne pourrait être compromis advenant la mise en place de mesures de sécurité, ce qui semble probable compte tenu des menaces terroristes qui deviennent de plus en plus concrètes. Il est même question d'aménager un centre de sécurité navale à Rimouski, justement pour contrer les menaces terroristes sur le fleuve.

¹ Kino Québec 2005 : Des environnements faits pour bouger

La principale raison qui amène les touristes au Bas-St-Laurent est la qualité des paysages. Les récentes statistiques de l'ATR démontrent que les touristes reviennent et qu'ils prolongent leur séjour. Hypothéquer le paysage de Cacouna avec toutes les installations du projet priverait la région d'un des éléments clés du développement touristique du Bas-St-Laurent.

Des études incomplètes sans égard à la « sensibilité » du milieu

Les études visuelles sont incomplètes : le choix des points de vue est arbitraire et partial et les conséquences visuelles sont peu documentées. Il manque des points de vue importants tels ceux de la plage, de la piste cyclable et des lieux publics comme la maison de retraite du Cénacle... Les études sur le patrimoine passent pratiquement sous silence toute l'époque de la villégiature alors qu'elle a été déterminante dans l'histoire de la municipalité, dans son aspect actuel et dans son potentiel de développement. Le caractère culturel, le patrimoine bâti et paysager, les sites naturels d'exception font de Cacouna un milieu sensible, précieux et fragile. Il n'a pas été démontré que le milieu pouvait absorber un équipement aussi important qu'un terminal méthanier ni que le caractère historique de villégiature était compatible avec l'installation d'un terminal méthanier et la venue d'industries lourdes.

Des mesures d'atténuation des impacts visuels inefficaces

Comme mesure d'atténuation, le promoteur propose de peindre les réservoirs d'une couleur se mariant au paysage, de planter des arbres et de faire du dynamitage à face éclatée. Compte tenu de leur dimension, il faudrait « avoir la vue courte » pour ne pas voir les réservoirs même s'ils sont peints « de la bonne couleur ». La plantation d'arbres serait à peu près inefficace car la plupart des vues sont en plongée. L'installation d'arbres plus près des observateurs n'est pas souhaitable car cela bloquerait la vue sur le fleuve qui est justement celle valorisée.

Le Projet de Loi sur le développement durable

L'article 6 k) du Projet de Loi sur le développement durable ² stipule qu'on doit reconnaître la valeur des paysages culturels : on doit les identifier, les protéger et les mettre en valeur car ils reflètent l'identité d'une société. On y mentionne que le paysage culturel transmet les valeurs de la société de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. On doit tenir compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérise. Cacouna est un paysage culturel de villégiature qui se doit d'être reconnu, protégé et mis en valeur.

² L.R.Q., chapitre D-8.1.1 Loi sur le développement durable.

La Charte des plus beaux villages du Québec et la Charte du paysage québécois du paysage

Cacouna fait partie de l' « Association des plus beaux villages du Québec ». Chacun des villages qui fait partie de l'Association adhère aux principes de la Charte adoptée en 2005. La charte stipule que toutes les interventions qui se font sur son territoire doivent :

- 1- tenir compte des caractères particuliers du paysage en vue de maintenir son authenticité;
- 2- reposer sur une connaissance des dimensions historiques, patrimoniales et environnementales du paysage;
- 3- assurer un développement durable fondé sur le droit des citoyens à vivre dans un cadre de vie qui leur est culturellement significatif.

L'authenticité d'un paysage de villégiature peut-elle vraiment être maintenue avec l'ajout d'équipements aussi intrusifs que ceux d'un terminal méthanier. Au port s'ajoute la venue probable d'industries lourdes et polluantes peu compatibles avec le caractère de villégiature où la qualité de l'air, de l'eau et du paysage sont des composantes essentielles. Le code d'éthique de l' « Association des plus beaux villages » stipule que les instances publiques partagent la responsabilité de reconnaître, de mettre en valeur et de protéger le paysage villageois et d'appliquer les critères de qualité de la charte. Ces principes s'inscrivent dans ceux de la Charte du paysage québécois adoptée en 2002 par le Conseil québécois du paysage.

Le statut de « Paysage culturel humanisé » dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel

Pour s'assurer de maintenir les paysages culturels, le Ministère de l'environnement et du développement durable s'est doté d'une nouvelle loi en 2002. Cette loi permet d'attribuer un statut de protection à un paysage culturel humanisé défini comme « Une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentant des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine. » Ce territoire doit présenter des possibilités de plaisir à travers la récréation et le tourisme.

Le paysage de Cacouna n'est pas actuellement identifié comme paysage humanisé, mais pourrait l'être à l'avenir car il répond à toutes les exigences.

Conserver et de mettre en valeur l'accès aux cours d'eau

La mise en valeur des plans d'eau est une préoccupation croissante en aménagement et en développement touristique. Tourisme Québec vient de publier un document³ qui discute de l'importance de donner accès aux plans d'eau. On y parle de rareté des accès publics, d'un enjeu vital, d'équipements d'avenir, de tendances porteuses... On y confirme que les berges et le littoral contribuent de façon déterminante à la beauté et à

³ Guide de mise en valeur des plans d'eau

la vitalité des paysages et que les paysages constituent la matière première de l'industrie touristique. La mise en valeur des plans d'eau est un puissant levier de développement à la base des développements récréotouristiques. On y insiste sur le fait que l'industrialisation détruit les écosystèmes et que quand les paysages sont altérés le pouvoir d'attraction touristique en vient parfois à peu de choses. Selon Tourisme Québec, en 1995, le tourisme dépassait les autres secteurs dans le PNB. Les plans d'eau sont des outils clés de mise en valeur récréotouristique. Les décideurs doivent veiller à développer le patrimoine aquatique de façon responsable.

L'industrialisation d'un site de villégiature reconnu et d'un milieu de vie recherché

L'idée d'industrialiser un site de villégiature réputé va à l'encontre de toutes les tendances actuelles en aménagement du territoire. Le projet de terminal méthanier est un projet élaboré il y a trente ans, à une époque où le progrès était l'industrialisation. Aujourd'hui cette vision du développement est complètement dépassée. Aujourd'hui la population valorise la qualité de vie. La valeur la plus importante pour les Québécois consisterait « à jouir de la vie ». Les décideurs locaux doivent ré-évaluer le projet en regard des tendances actuelles. Sinon, ils risquent d'hypothéquer la qualité de vie et le développement récréotouristique de la région, soit par ignorance soit par appât du gain. Un gain qui profite davantage à eux et aux promoteurs qu'à la population de Cacouna soulignons-le.

4. L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu ? Pourquoi ?

L'implantation d'un terminal méthanier implique l'installation de plusieurs équipements imposants. Les promoteurs eux-mêmes reconnaissent que la majeure partie du village a une vue directe sur la zone du projet que de nombreux résidents peuvent voir de leur résidence. L'implantation d'un terminal méthanier pourrait entraîner des conséquences considérables sur l'environnement physique, visuel et la qualité de vie de Cacouna et compromettre le caractère de villégiature associé à ce village depuis le milieu des années 1850. Sans une évaluation plus complète, il est prématuré d'affirmer que ce projet aura peu d'impacts négatif sur le milieu.

5. Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés ? Lesquels et comment ?

Ce projet doit être revu dans son ensemble et ne peut être installé aussi près d'un village historique de villégiature et des zones résidentielles où habitent de nombreuses familles. Cacouna, tous les spécialistes vous le diront, est un endroit exceptionnel. À cause de son patrimoine bâti, de son histoire culturelle, de la proximité de la plage, de l'accès à des sites naturels d'exception on ne peut y installer un port méthanier. Ce qui est rare doit être protégé. Toutes les tendances actuelles vont dans ce sens.

Tous les attraits de Cacouna en font un milieu particulièrement « sensible ». Le périmètre de sécurité à prévoir devrait être plus grand afin de préserver la qualité exceptionnelle du milieu et étonnamment c'est tout à fait le contraire. Le périmètre proposé à Cacouna est très réduit, personne, même pas les pays en voie de développement n'accepte des périmètres aussi faibles et ceux qui l'ont fait le regrette.

Même si les risques d'accidents sont limités, pourquoi la population de Cacouna prendrait-elle des chances qu'ailleurs on ne prends pas? Pourquoi exposer les enfants qui jouent dans les rues, qui vont à l'école, les gens qui font leurs emplettes au village, qui travaillent dans les commerces ... Les gens qui sont venus s'installer à Cacouna ont choisi ce milieu à cause de sa qualité et non pour exposer leur famille à des installations dangereuses. Toutes les propriétés exposées vont perdre de la valeur, qui les compensera?

Alors que certains élus donneraient leur chemise pour avoir, ne serait-ce qu'un des éléments paysagers de Cacouna comme potentiel de développement, que ce soit la plage, la montagne, les bâtiments patrimoniaux, ou encore la proximité et la vue sur le fleuve, les élus de la MRC de Rivière-du-Loup eux ont décidé avant même de connaître les impacts du projet qu'il était souhaitable pour le milieu. Les argents promis viennent-ils perturber leur jugement? De l'argent dont « eux » profiteront et non pas la population. De l'argent facilement gagné, c'est de l'argent facilement dépensé : des colloques à l'étranger, des projets financés pour des amis... il n'y a qu'à penser au scandale des commandites pour voir que l'injection d'argent dans le milieu ne profitera pas nécessairement à tous ... Qu'ont à faire d'un aréna, d'une résidence pour personnes âgées ou d'un poste de pompier les résidents de Cacouna quand ils risquent de perdre leur quiétude et leur sécurité, qu'ils risquent de ne plus avoir accès à la montagne et au marais et à la piste cyclable. Qui aura le goût d'aller faire une promenade à bicyclette avec ses enfants, de les exposer au trafic des véhicules lourds, à la poussière, au bruit, au danger. Un camion à toutes les 55 secondes à l'intersection pendant trois ans. L'installation d'un terminal méthanier était un projet perçu comme souhaitable il y a trente ans alors que le progrès était associé à l'industrialisation. Aujourd'hui cette vision est dépassée. Les défenseurs du projet n'ont pas compris que la société avait évolué et qu'aujourd'hui le progrès et ce à quoi les gens aspirent c'est de vivre dans un endroit de qualité.

De nombreuses irrégularités jalonnent la démarche du promoteur et se doivent d'être corrigées :

Des études sur le paysage incomplètes, toute la valeur culturelle de la tradition de la villégiature occultée, une vision du développement dépassée à l'encontre des tendances actuelles en aménagement, la valeur économique des paysages qui n'a pas été documentée, l'impact sur l'utilisation des sites naturels en particulier la Montagne dont le paysage serait radicalement transformé voire même inutilisable.

Des élus municipaux qui donnent leur aval au projet avant même d'en connaître les conséquences et qui, par ailleurs, parlent de Charte du paysage, de Politique du patrimoine, de Concours des Prix du patrimoine, apparemment sans comprendre ce

que ça signifie et de voir leur contradiction ... Pour être conséquents, ils devront soumettre le projet à des études plus approfondies faites par des spécialistes reconnus.

Un référendum douteux où se mélangent des questions de fusions, où le maire encourage les citoyens à voter pour le projet, où seule une partie de la population est appelée à se prononcer (le village et pas la paroisse), un promoteur qui finance un comité du oui, qui distribue des tracs, qui fait des promesses aux enfants, aux aînés ... un promoteur qui sous couvert d'information manipule les gens, leur fait prendre des vessies pour des lanternes et passe sous silence la plupart des impacts négatifs réels (un port ça ne fait pas de bruit, les mesures d'atténuation vont masquer les équipements alors qu'on sait très bien qu'elles n'auront aucun impact...)

En conclusion, si la qualité des études sur le paysage est représentative de la qualité générale de l'étude d'impact, j'ai des doutes sur ce qui attend Cacouna. Les promoteurs semblent profiter du fait qu'ils sont en région et de la naïveté de la population pour présenter un projet bâclé. Nous estimons que l'étude sur les paysages et le patrimoine est irrecevable, que le référendum n'est pas valide et que les gens n'ont pas été informés des enjeux réels. Nous croyons que le projet ne peut être accepté dans de telles circonstances et que ces lacunes doivent être corrigées avant que le BAPE ne prenne sa décision.